Cent trente-quatrième session **EB134.R20**

Point 11.6 de l'ordre du jour **25 janvier 2014**

Relations avec les organisations non gouvernementales

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport de son Comité permanent des Organisations non gouvernementales,[1]

1. DÉCIDE d'admettre à des relations officielles avec l'OMS les organisations non gouvernementales suivantes : la Fondation La Santé sur Internet, l'International Council for Commonality in Blood Banking Automation, Inc., IntraHealth International, Inc., la Fondation Medicines Patent Pool, l'initiative Médicaments contre les maladies négligées, l'American Society for Reproductive Medicine, la Société internationale de psycho-oncologie et le Réseau international des Groupes d'action pour l'alimentation infantile ;

2. DÉCIDE d'admettre à des relations officielles avec l'OMS l'Alliance mondiale pour l'Amélioration de la Nutrition suite à l'examen satisfaisant des informations concernant la nature et la portée des liens de l'Alliance avec l'industrie alimentaire mondiale, après confirmation qu'il a été mis fin à son volet Business Alliance et vu la position de l'Alliance concernant le soutien et la défense des politiques de l'OMS en matière de nutrition, y compris l'alimentation du nourrisson et la commercialisation des aliments de complément ;

3. DÉCIDE de mettre fin aux relations officielles avec le Collegium Internationale Neuro-Psychopharmacologicum, le Conseil de l'Industrie pour le Développement, la Fédération internationale des Industries des Aliments diététiques, le Global Forum for Health Research, l'Organisation internationale des Parlementaires Médecins et la Conférence internationale des Doyens des Facultés de Médecine d'Expression française.

Quatorzième séance, 25 janvier 2014
EB134/SR/14

= = =

[1] Document EB134/44.